

Québec, le 17 décembre 2018

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Candidate proclamée élue**  
**Élection partielle - Circonscription électorale de Roberval**

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom de la candidate élue dans la circonscription électorale de Roberval à la suite de l'élection partielle du 10 décembre 2018. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 7 novembre 2018.

Conformément au deuxième alinéa de cet article, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».


Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,



Pierre Reid

p.j. Document afférent à la candidate élue

17/12/18  
8h35  


**Loi électorale**  
**Candidate proclamée élue**  
**Élection partielle dans la circonscription électorale de Roberval**

\* \* \* \* \*

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 10 décembre 2018.

\* \* \* \* \*

<i><b>Circonscription électorale</b></i>	<i><b>Candidate élue</b></i>	<i><b>Appartenance politique</b></i>
Roberval <sup>1</sup>	Nancy Guillemette	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

<sup>1</sup> Élection tenue à la suite de la démission de M. Philippe Couillard.

Québec, le 17 décembre 2018